

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 12 novembre 2012**

**2012 DDEEES 159 G** Signature d'une convention avec la Région Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention destinée à financer la restructuration et l'extension du Campus Jourdan au profit de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Ecole d'Economie de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention à la Région Ile de France pour l'attribution d'une subvention destinée à financer la restructuration et l'extension du Campus Jourdan au profit de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Ecole d'Economie de Paris et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de trois millions d'euros (3.000.000 €) est attribuée à la Région Ile-de-France, 33, rue Barbet de Jouy à Paris (7<sup>ème</sup> arrondissement).

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer la convention correspondante ci-jointe.

Article 3 : Cette somme sera imputée à la rubrique 23, chapitre 20, article 20418, APDF 04191, du budget d'investissement du Département de Paris pour l'année 2013 et les années ultérieures, sous réserve des décisions de financement.